

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

annuités liquidables Question écrite n° 66109

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur les différentes revendications portées par les représentants de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, au Maroc et en Tunisie (FNACA). Ils souhaiteraient notamment que le bénéfice de la « campagne double » leur soit octroyé afin qu'une égalité de traitement entre les différentes générations du feu puisse être assurée. Il lui demande s'il envisage de prendre en considération la volonté ainsi exprimée en ce sens par le monde combattant.

Texte de la réponse

La concertation interministérielle sur la question de l'octroi du bénéfice de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord, fonctionnaires et assimilés, a été relancée dans le prolongement des conclusions de l'étude réalisée par M. Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales. Elle est sur le point d'être finalisée et des propositions devraient être présentées prochainement.

Données clés

Auteur : M. André Schneider

Circonscription: Bas-Rhin (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 66109

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires Ministère interrogé : Défense et anciens combattants Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 décembre 2009, page 11596 **Réponse publiée le :** 9 février 2010, page 1366